

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

22 septembre 2022

A l'exception de : Madame MANENT et Monsieur BELLIOU, excusés.
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame TESSON.
Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.

Date du
Conseil Municipal

28 SEPTEMBRE 2022

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 27

Votants ----- 31

3/ COMMISSION AMENAGEMENT, URBANISME ET CADRE DE VIE – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

Par délibération n°20.06.02 en date du 17 juin 2020, le Conseil Municipal a notamment créé la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie et a désigné ses 15 représentants comme suit :

- ✓ Monsieur GILLET
- ✓ Monsieur BEAUREPAIRE
- ✓ Monsieur ALLANIC
- ✓ Monsieur CAUCHY
- ✓ Monsieur MORVAN
- ✓ Monsieur DUPONT-BELOEIL
- ✓ Madame PRUKOP
- ✓ Madame GUINCHE
- ✓ Monsieur CAZIN
- ✓ Madame DESSAUVAGES
- ✓ Madame BOUYER
- ✓ Monsieur JOUBERT
- ✓ Monsieur NICOSIA
- ✓ Monsieur BELLIOU
- ✓ Madame FRAUX

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :
03 OCT. 2022
Publié le :
03 OCT. 2022
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Suite à la démission de Monsieur BEAUREPAIRE de sa fonction d'Adjoint à l'urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal de désigner un nouveau membre en remplacement de Monsieur BEAUREPAIRE.

DELIBERATION :

⇒Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 permettant au Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations,

⇒Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 imposant le principe de la représentation proportionnelle dans les Commissions du Conseil Municipal,

⇒Vu la délibération n°20.06.02 du Conseil Municipal en date du 17 juin 2020,

⇒Considérant la démission de Monsieur BEAUREPAIRE de sa fonction d'adjoint à l'urbanisme,

⇒Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 21 septembre 2022,

⇒Vu la candidature de Monsieur SIGUIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote à mains levées.

Le Conseil Municipal, par 30 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX).

- Désigne Monsieur SIGUIER membre de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en remplacement de Monsieur BEAUREPAIRE.
- Rappelle que la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie est composée des représentants suivants :

- ✓ Monsieur GILLET
- ✓ Monsieur SIGUIER
- ✓ Monsieur ALLANIC
- ✓ Monsieur CAUCHY
- ✓ Monsieur MORVAN
- ✓ Monsieur DUPONT-BELOEIL
- ✓ Madame PRUKOP
- ✓ Madame GUINCHE
- ✓ Monsieur CAZIN
- ✓ Madame DESSAUVAGES
- ✓ Madame BOUYER
- ✓ Monsieur JOUBERT
- ✓ Monsieur NICOSIA
- ✓ Monsieur BELLIOU
- ✓ Madame FRAUX

Il est rappelé que Monsieur le Maire est Président de droit de cette Commission municipale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

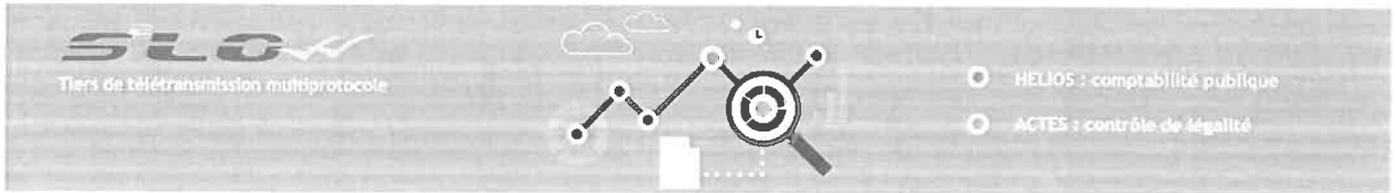


Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,
Arlette LOILLIEUX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB_22_09_03
Date de la décision :	2022-09-28 00:00:00+02
Objet :	3. Commission Aménagement, Urbanisme et Cadre de Vie – Désignation d'un nouveau représentant
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.6 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20220928-DELIB_22_09_03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-214401325-20220928-DELIB_22_09_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	967
Nom original :		
3. Désignation nv représentant_C°aménagement.pdf	application/pdf	126399
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20220928-DELIB_22_09_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	126399

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 octobre 2022 à 10h44min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 octobre 2022 à 10h44min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 octobre 2022 à 10h44min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 octobre 2022 à 10h49min26s	Reçu par le MI le 2022-10-03